



**CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES
UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES
DE BORDEAUX-AQUITAINE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 16 décembre 2021

PROCÈS-VERBAL



Conseil d'administration du Crous de Bordeaux-Aquitaine

Jeudi 16 décembre 2021

Rectorat de l'académie de Bordeaux
Salle Saint-John-Perse
5, rue Joseph de Carayon-Latour, Bordeaux
☎ 05 57 57 38 00

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 20 octobre 2021
2. Point d'information du directeur général
3. Budget initial – exercice 2022.
4. Politique tarifaire
5. Schéma pluriannuel de stratégie immobilière et report de l'échéance des schémas stratégiques (2019-2024)
6. Conventions d'attribution de subvention 2022 :
 - a. Association des personnels du CROUS
 - b. Radio Campus Bordeaux
 - c. Etu'Récup.
 - d. Syndicat CGT
 - e. Syndicat FO
 - f. Syndicat A & I (UNSA)
 - g. Syndicat SGEN-CFDT
 - h. restauration agréée
7. Concessions de logement : liste des attributions par catégorie
8. Liste des marchés (pour information)
9. Contrôle interne comptable et budgétaire (CIBC) : cartographie des risques et plan d'action 2022

Administrateurs titulaires, suppléants ou délégataires – A	Présent – B	Absent- C	À reçu pouvoir du délégant titulaire – D :
M. Claudio GALDERISI, Recteur délégué Enseignement supérieur, Recherche et Innovation, Région académique Nouvelle-Aquitaine	X		M. Laurand Mme Martel M.De Guenin
Représentants de l'État			
M. Patrick AMOUSSOU-ADEBLE, Secrétaire général pour les Affaires régionales (SGAR) auprès du Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine		X	
M. Dominique REBIÈRE, DRRT au SGAR – suppléant de M. Amoussou-Adeble	X		
Mme Marion ROBIN, Cheffe de la DJEPVA, DRAJES		X	
Mme Virginie CAPO, conseillère d'éducation populaire et de jeunesse, coordinatrice régionale services civiques, DRAES – suppléante de Mme Robin	X		
Mme Isabelle LASMOLES, directrice adjointe de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement aquitain		X	
M. Renaud LAHEURTE, Directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde – suppléant de Mme Lasmoles	X		M. Amoussou-Adeble (1)
M. Jean-Luc HOLUBEIK, responsable du pôle C de la DIRECCTE	X		
Mme Isabelle MARTEL, Directrice régionale des Finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et de la Gironde (DRFIP) – suppléant de M. Holubeik		X	
Mme Murielle LARRIVIÈRE, Directrice du pôle gestion publique-Etat à la DRFIP Nouvelle-Aquitaine – suppléante de Mme Martel	X		
M. Philippe DE GUENIN, Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine		X	
Mme Fabienne REGONDAUD, Adjointe au chef de service SRFD – Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine – suppléante de M. de Guenin	X		
Représentants des personnels ouvriers du Crous			
M. Nicolas RENAULT, SGEN-CFDT		X	
Mme Muriel BRARD-SOUBAIGNE, SGEN-CFDT, suppléante de M. Renault	X		
M. Jean-Philippe TISAIRE, CGT Crous	X		
Mme Edith THAMALET, CGT Crous, suppléante de M. Tisaire		X	
Représentant des personnels administratifs			
Mme Amandine RATHIER, UNSA	X		
Présidents établissements enseignement supérieur			
M. Olivier PUJOLAR, vice-président de l'université de Bordeaux		X	Mme Maugain M. Virrion (2)
M. Christophe BACON, vice-président formation de Bordeaux INP – suppléant de M. Pujolar	X		
M. Nicolas CHAMP, vice-président du CA de l'Université Bordeaux - Montaigne	X		
M. Yves DÉLOYE, directeur de Sciences Po Bordeaux- suppléant de M. Champ		X	
Représentant de la Région Nouvelle- Aquitaine			
Mme Pascale BOUSQUET-PITT, conseillère régionale		X	
M. Baptiste MAURIN, conseiller régional, suppléant de Mme Anne Gérard		X	
Représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale			

Mme Isabelle ACCOCEBERRY, conseillère municipale de la Ville de Bordeaux	X		
Mme Charlee DA TOS, conseillère municipale de la Ville de Bordeaux - suppléante de Mme Harmonie Lecerf		X	
Mme Stéphanie ANFRAY, conseillère à Bordeaux Métropole		X	
Mme Amandine BETES, conseillère à Bordeaux Métropole – suppléante de Mme Stéphanie Anfray		X	
M. Régis LAURAND, conseiller à la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées		X	
Mme Pauline ROY, conseillère à la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées – suppléante de M. Régis Laurand		X	
Personnalités désignées en raison de leurs compétences			
M. Arnaud VIRRION, directeur général du CRIJ (Centre régional information jeunesse) Nouvelle-Aquitaine	X		
Mme Sarah MAUGAIN, coordonnatrice de l'association Étu'Recup		X	
Mme Julie FAIVRE, vice-présidente étudiante de l'Université Bordeaux-Montaigne		X	
M. Paul MARSAN, vice-président étudiant de l'Université de Bordeaux		X	
Administrateurs titulaires, suppléants ou délégataires – A	Présent – B	Absent- C	À reçu pouvoir du délégant titulaire – D :
Représentants des étudiants			
M. Pierre FRÉRET, « INTER'ASSOS », Collège de Bordeaux	X (visio)		
Mme Julia CANAC, « INTER'ASSOS », Collège de Bordeaux, suppléante de M. Pierre Fréret		X	
M. Clément CASTELLAN, « INTER'ASSOS », Collège de Bordeaux		X	
Mme Hélène MONNERVILLE, « INTER'ASSOS », Collège de Bordeaux – suppléante de M. Clément Castellan		X	
Mme Clara BARBOSA, UNEF, Collège de Bordeaux		X	
Mme Estelle LAROCHE, UNEF, Collège de Bordeaux - suppléante de Mme Clara Barbosa		X	
M. Valentin MOROLDO, UNEF, collège de Bordeaux		X	
M. Thomas DELIVET, UNEF, Collège de Bordeaux - suppléant de M. Valentin Morolodo		X	
Mme Juliette SOUCHERE, UNI, collège de Bordeaux		X	
M. Axel ROULLIAUX, UNI, Collège de Bordeaux – suppléant de Mme Juliette Souchère		X	
Mme Yona BOLOT, « Bouge ton Crous » - Collège de Pau		X	
M. Léon SKINNER, « Bouge ton Crous », Collège de Pau – suppléant de Mme Yona Bolot		X	

Nombre de membres du CA : 27

Nombre d'administrateurs présents (titulaires et suppléants) : 10 (colonne B)

Nombre de délégataires (ou pouvoirs) : 3 (colonne D)

Total des voix (colonne B + D) = 17

Le quorum du tiers de présents est atteint : 9/27

Membres présents avec voix consultative :

M. Jean-Pierre FERRÉ, directeur général du Crous de Bordeaux-Aquitaine ;
M. Manuel BERGER, agent comptable du Crous de Bordeaux-Aquitaine ;
M. Patrick JANKOWIAK, contrôleur budgétaire en région Nouvelle-Aquitaine.

Personnalités invitées par le président du conseil d'administration :

M. Yann-Eric PROUTEAU, directeur adjoint du Crous de Bordeaux-Aquitaine ;
M. Fabrice PEZZIARDI, directeur du Clous de Pau ;
Mme Lauriane PROUST-RABOUAM, cheffe du service des Affaires financières ;
Mme Sophie FALLERI-VIALARD, cheffe du service des Affaires générales et juridiques ;
Mme Nesrinne EL OUAFI, juriste en charge des partenariats du service des Affaires générales et juridiques ;

Mme Frédérique CHARLEUX, cheffe du service de la Vie étudiante ;
Mme Florence NAYROLLES, secrétaire de direction.

Le conseil d'administration du Crous de Bordeaux-Aquitaine s'est ouvert le jeudi 16 décembre 2021, à 10h03, sous la présidence de monsieur Claudio Galderisi, recteur délégué à l'Enseignement supérieur, à la Recherche et à l'Innovation de la région académique Nouvelle-Aquitaine. L'ensemble des administrateurs assistent au conseil par visio-conférence. Monsieur le Recteur est le seul administrateur à assister en présentiel.

Monsieur le Recteur procède au décompte récapitulatif des voix : 14 membres du CA présents (dont 13 en visio conférence) et 3 pouvoirs, soit 17 voix.

Monsieur le Recteur, dans son mot d'accueil, constate avec satisfaction que les étudiants sont de retour dans les salles de classe et les restaurants et appelle à maintenir une vigilance dans l'application des gestes barrières. Il remercie les administrateurs et souligne de nouveau l'engagement de qualité du personnel du Crous, au service des étudiants.

Il réaffirme la volonté commune du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Premier Ministre et du Président de la République de faire du maintien de l'activité dans les établissements un objectif premier grâce au respect des gestes barrières et à la vaccination.

1) Approbation du procès-verbal (PV) du conseil d'administration du 16 décembre 2021

Rédigé par les services du Crous, le PV fait mention des membres présents, de ceux ayant donné pouvoir et de la teneur des débats. Il retrace les discussions et comptabilise les votes.

Monsieur Christophe Bacon signale une erreur de frappe du sigle d'un établissement apparaissant dans le PV du précédent conseil d'administration, à savoir ENSEGESID au lieu d' ENSEGID*, page 10. Le service des Affaires générales et juridiques corrigera cette erreur.

* Ecole Nationale Supérieure en Environnement, Géoressources et Ingénierie du Développement durable, école du réseau Bdx INP.

Monsieur Christophe Bacon fait également part de ses inquiétudes sur la restauration des étudiants du campus, lorsque le RU 1 sera fermé (rentrée 2022).

Monsieur Ferré prend note des inquiétudes partagées avec l'Université de Bordeaux. Il ajoute, qu'il est prévu un temps d'échanges pour l'examen des solutions de substitution. Le Crous sollicitera monsieur Bacon sur ces questions.

En l'absence d'observations complémentaires, monsieur le Recteur soumet la délibération au vote.

Délibération n° 01-2021-12 : le procès-verbal du conseil d'administration du 20 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

2) Information du Directeur général : bilan de la rentrée 2021

a. L'avancée des opérations inscrites au Plan de Relance

Monsieur Ferré exprime sa satisfaction quant à la conduite des opérations. Les marchés ont tous été signés dans les délais requis à savoir : la réhabilitation Village 1, du Village 3, du Village 6, et la rénovation de l'immeuble de bureaux des services centraux.

Il présente à titre d'exemple le projet lauréat à savoir la surélévation du Village 1.

b. Les élections étudiantes

Le résultat des élections étudiantes a été promulgué le lundi 13 décembre 2021. Sur un collège de 115 000 inscrits, 2841 votants ont été enregistrés.

Le taux de participation est de 2,5%, inférieur à la moyenne nationale de 4%, ainsi qu'à celui des précédentes élections locales.

A la suite des élections, quatre organisations étudiantes seront représentées au prochain conseil d'administration. Les délais de promulgation des résultats n'ont pas permis d'inviter les nouveaux élus étudiants, au présent CA.

c. L'inauguration de la Maison des étudiants de Mont-de-Marsan

L'inauguration de la Maison des étudiants située au centre de Mont-de-Marsan a eu lieu le mercredi 24 novembre en présence de monsieur le Recteur, monsieur Ferré et monsieur Dayot président de Mont-de-Marsan Agglomération.

Ce nouveau tiers-lieu a vocation à améliorer la vie étudiante grâce à l'aménagement d'un espace de travail collectif, de co-working, et à assurer une meilleure prise en charge sociale des étudiants. Monsieur Ferré précise que via la Cvec, le Crous finance une journée de travail d'une assistante sociale au CCAS de Mont-de-Marsan.

La création de la Maison des étudiants de Mont-de-Marsan témoigne de la volonté du Crous de contribuer à la prise en charge des étudiants sur l'ensemble de l'académie.

d. L'indemnité d'inflation pour les salariés du Crous et les étudiants boursiers

L'indemnité d'inflation dont bénéficie les étudiants et salariés du Crous sera versée en décembre et janvier, à hauteur de 100 €. 30 000 étudiants boursiers vont percevoir cette indemnité.

e. Accompagnement social

Les délais de rendez-vous pour les étudiants sont toujours très satisfaisants : les rendez-vous sont obtenus dans un délai de 24h.

Depuis la rentrée 2021, les assistantes sociales ont reçu plus de 3 000 étudiants, ce qui représente un nombre comparable à celui de l'an passé. Les difficultés manifestées par les étudiants sont toujours aussi importants et de même nature. Le montant des aides attribuées reste élevé à savoir 800 000 euros versés sur un an, mais en léger recul par rapport à l'année dernière.

La qualité de l'accompagnement social reste un sujet d'attention permanente.

Monsieur le Recteur souligne la qualité du travail effectué par le Crous qui a obtenu 42 millions d'euros de financement dans le cadre du Plan de relance.

Il regrette le faible taux de participation aux élections étudiantes et remercie les étudiants qui ont voté. Il rappelle l'importance de ces élections, qui permettent aux étudiants via cette représentation de participer pleinement au développement des activités du Crous.

Monsieur le Recteur se réjouit de l'inauguration de la Maison des étudiants, qui illustre la volonté très forte du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de favoriser l'accès aux services du Crous, pour tous les étudiants.

Monsieur Virrion salue le projet de la Maison des étudiants et se dit disposer à réfléchir à d'autres initiatives similaires.

3) Budget initial (BI) – exercice 2022

La crise sanitaire a bousculé l'exercice des activités du Crous et que de ce fait la présentation du BI reste un exercice délicat dans ce contexte.

Ce budget poursuit toujours la même ambition : adapter l'offre de service aux nouvelles attentes des étudiants en garantissant l'efficacité de la gestion du Crous et la pérennité de son modèle économique.

Monsieur Ferré souligne que l'Etat compense la perte d'une partie du chiffre d'affaires via l'augmentation de la subvention pour charge de service public.
Il salue madame Proust-Rabouam qui présente une dernière fois le budget.

Madame Proust-Rabouam présente 4 tableaux qui sont soumis au vote.

En 2022, le plafond d'emploi de l'établissement est abondé d'une unité (soit 698 ETPT), ce qui constitue un signal positif et s'inscrit dans la stratégie de développement du Crous.

Concernant les recettes, l'exercice 2022 se caractérise par une forte progression. La reprise en année pleine de l'activité restauration et la mise en service de nouvelles structures en hébergement expliquent l'augmentation prévisionnelle des recettes propres. Les recettes de fonctionnement sont également abondées par la hausse de la SCSP de 7%.

La subvention attribuée pour 2022 de 15.8M€ est calculée à partir du modèle national déterminant le besoin de financement et intègre également le coût de transfert pour la gestion du CAS fonds de pensions au Crous à hauteur de 3.2M€, la compensation des repas 1€ sur le 1er semestre, les protections périodiques et sociales des personnels et le financement de la masse salariale des assistantes sociales et des étudiants référents.

Les financements mobilisés au titre du Plan de relance expliquent la très forte progression des recettes fléchées et des dépenses d'investissement prévues pour 2022.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement et de personnel sont en augmentation du fait de la reprise d'activité et du transfert du CAS pensions.

Le solde budgétaire prévisionnel 2022 est déficitaire de 14.5M€.

Côté situation patrimoniale, la prévision de recettes et de charges conduit le Crous à présenter un résultat déficitaire de 170K€ ; la capacité d'autofinancement s'établit à 1.7M€.

Le fonds de roulement de l'établissement est évalué à 6,9M€ soit l'équivalent de 39 jours de fonctionnement. Le fonds de roulement disponible permettant de financer de nouveaux projets, de poursuivre l'extension du parc de logements et la rénovation des structures est de 850K€.

Monsieur Jankowiak, souligne l'effort de transparence et de sincérité du budget. Il ajoute également ne pas rencontrer de difficultés particulières avec ce budget initial. Le budget est soutenable.

Monsieur le Recteur remercie madame Proust-Rabouam pour sa présentation. Il ajoute que les dotations de l'Etat au Crous et le transfert du compte d'affection spécial des pensions, témoignent du soutien et de la confiance accordé au Crous dans la gestion des carrières de ses agents.

En l'absence de questions, le Recteur soumet la délibération au vote.

<p>Délibération n° 03-2021-12 : le BI – exercice 2022 est approuvé à l'unanimité. Pour : 17 Contre : 0</p>

4) Politique tarifaire

Monsieur Ferré présente la nouvelle grille tarifaire concernant l'hébergement. Après deux années successives de stabilité, il propose de répercuter l'augmentation de l'IRL pour les logements sous convention APL, car la redevance versée aux bailleurs est elle-même indexée sur le montant de l'IRL de 2021. Les loyers des autres résidences (éligibles ALS) resteront stables.

Ainsi, l'indice de référence a augmenté de 0,42%. Ceci correspond concrètement à l'augmentation d'1 euros du loyer. Cette augmentation sera en réalité compensée par la revalorisation des aides au logement et n'impacte pas forcément le reste à charge des étudiants concernés.

Les tarifs de la résidence Claudette Colvin sont également votés.

Par ailleurs le Crous proposera aux étudiants de nouveaux produits qui seront mis en vente dans les sites de restauration. Il présente notamment un nouveau couvert hybride entre la fourchette et le couteau, pratique pour la restauration nomade : la georgette. Celle-ci sera mise en vente au prix de son achat par le Crous, à savoir 5 € sans étui, 7 € avec étui.

Monsieur le Recteur explique qu'à travers la légère augmentation des loyers pour les logements conventionnés, il s'agit en réalité de limiter le décrochage par rapport à la redevance versée aux bailleurs

En l'absence de questions, le Recteur soumet la délibération au vote.

Délibération n° 04-2021-12 : la politique tarifaire est approuvée à l'unanimité.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

5. Schéma pluriannuel de stratégie immobilière et report de l'échéance des schémas stratégiques (2019-2024)

Cette délibération comporte deux volets, à savoir l'approbation du SPSI 2022-2026 et le report de l'échéance des précédents schémas stratégiques, à 2024.

Présenté dans un premier temps lors du conseil d'administration du 20 octobre 2021, par monsieur Prouteau, le SPSI 2022-2026 n'avait pas été soumis au vote, car il nécessitait l'avis favorable des tutelles. Ces derniers ont été communiqués le 21 et 22 octobre 2021. Ainsi, à la suite de la validation et l'avis favorable du Sgar, du SDIR et la DIE, le SPSI 2022-2026 est soumis au vote du présent conseil d'administration.

Le deuxième volet de cette délibération concerne le report de deux ans, de l'échéance des trois schémas stratégiques, à savoir : l'hébergement, la restauration, la vie étudiante et services supports. Ce report fixe la nouvelle échéance à 2024.

En l'absence de questions, monsieur le Recteur soumet les 2 délibérations au vote.

Les délibérations n°05a-2021-12 et 05b-2021-12 : « Schéma pluriannuel de stratégie immobilière et report de l'échéance des schémas stratégiques (2019-2024) » sont adoptées à l'unanimité.

**Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0**

6) Conventions d'attribution de subvention,

La délibération porte sur 8 subventions annuelles attribuées aux structures suivantes :

- association des personnels du Crous ;
- Radio Campus Bordeaux ;
- Etu'Récup ;
- syndicat CGT ;
- syndicat FO ;
- syndicat A&I (UNSA) ;
- syndicat SGEN-CFDT ;
- établissements de restauration agréée.

En outre, cette délibération porte sur la prorogation d'un avenant octroyant des subventions aux structures de restaurations agréées. Le Crous s'engage à verser une subvention conditionnée par l'application des tarifs étudiants : 3,30 € ou 1 € pour les boursiers.

En l'absence d'interventions, le Recteur soumet les délibérations au vote.

Délibération n° 06-2021-12 « Conventions d'attributions de subvention »

**Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0**

7. Concessions de logement : liste des attributions par catégorie

Dans la limite des conditions et nombre de concessions fixé par l'arrêté du 8 décembre 2020, relatif aux fonctions susceptibles d'ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service (NAS) le Crous actualise sa liste d'attribution de logements de fonctions. Celle-ci comprend 53 concessions de logement par NAS, permettant d'organiser la continuité du service.

En l'absence de questions, monsieur le Recteur soumet la liste au vote.

Délibération n° 07-2021-12 « Concessions de logement : liste des attributions par catégorie »

**Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0**

8. Liste des marchés (pour information)

La liste des marchés en cours est transmise aux administrateurs pour information, comme chaque année.

9. Contrôle interne comptable et budgétaire (CIBC) : cartographie des risques et plan d'action 2022

Le CIBC constitue un axe de travail essentiel pour le Crous ; une cartographie des risques est établie chaque année depuis 2012.

Madame Falleri-Vialard explique que de nombreux risques ont pu être éliminés cette année. Elle cite le cas des risques liés au traitement des conventions, supprimés grâce à une amélioration de la structuration du service concerné. Ainsi, les délais de traitement sont raccourcis et le suivi des conventions est assuré. Elle ajoute que plus largement de nombreux risques ont pu être circonscrits avec le recrutement d'une archiviste cette année. Cette dernière exerce des missions importantes qui permettent de réduire plusieurs types de risques et de contentieux.

Par ailleurs, le Crous investira en 2022 pour le risque informatique lié à l'absence de PRI et de PRA (Plan de reprise informatique et Plan de reprise d'activité) : une seconde salle de serveur, essentiel en cas d'incendie et afin d'assurer le relais de sauvegarde des données, sera aménagée en 2022 sur le campus de Carreire.

Madame Falleri-Vialard laisse ensuite la parole à monsieur Berger pour la présentation des risques comptables.

Monsieur Berger explique avoir identifié 93 risques, répartis en 6 cycles d'activités. Il précise que suite à cette identification de nombreuses actions ont été mise en place afin de maîtriser lesdits risques. Il cite à titre d'exemple la création de fiche de contrôle interne comptable et financier qui permet de répertorier tous les points de contrôle.

Il détaille ensuite les risques en matière d'immobilisations. Il évoque la difficulté à faire un rapprochement entre l'inventaire physique et l'inventaire comptable. Une formalisation de la procédure et un suivi sont dorénavant mis en place à la rentrée universitaire 2021. Un suivi particulier pour les subrogations et les oppositions est dorénavant assuré.

Il ajoute qu'en matière de rémunérations, les risques ont été supprimés grâce à un calendrier de transmission des éléments de rémunérations, les risques ont été supprimés grâce à un calendrier de transmission des éléments de rémunérations entre le service des ressources humaines et de l'agence comptable, mis en place à la rentrée universitaire 2021. Un suivi particulier pour les subrogations et les oppositions est dorénavant assuré.

Enfin, il indique que des évolutions sont à noter par rapport à la cartographie de l'année dernière : utilisation de nouveaux outils pour le contrôle de la paie, mise en place d'une fiche suivi pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement et un calendrier de paie en concertation.

Madame Falleri-Vialard clôt la présentation du CIBC en soulignant que des efforts restent à faire sur l'inventaire, la complétude des conventions d'utilisation, les régies, et les points de rechargement Izly (réconciliation des écarts constatés).

Monsieur Jankowiak souligne la qualité du dispositif mis en place, qui s'inscrit dans un cercle vertueux d'amélioration continue. Il relève également la qualité du plan d'actions 2022, et précise qu'un travail de vigilance continue doit être fait.

**Délibération n° 09-2021-12 : Contrôle interne comptable et budgétaire (CIBC) :
cartographie des risques et plan d'action 2022**

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur Fréret intervient pour remercier de la confiance accordée par le Crous durant son mandat de représentant étudiant qui s'achève. Il ajoute avoir eu un mandat exceptionnel à bien des égards, avec la chance d'avoir assisté à la mise en place CVEC et des projets culturels diversifiés malgré le contexte sanitaire. Il souligne la bienveillance et la présence permanente des agents du Crous, particulièrement pendant la crise sanitaire.

Il remercie monsieur Ferré, monsieur Prouteau et monsieur Pezziardi pour leur bienveillance et leur accompagnement. Il conclut en expliquant que ce fût un honneur de représenter les étudiants au Crous, qui est un service public dont il apprécie l'action et la détermination.

Monsieur Ferré remercie monsieur Fréret pour son intervention et pour la conduite de son mandat. Il ajoute que monsieur Fréret a parfaitement occupé ses fonctions jusqu'au dernier jour. Il a su investir le champ de la dynamisation de la vie de campus, et de l'action sociale. Il invite monsieur Fréret à accompagner les nouveaux élus dans leur prise de fonction pour les faire profiter de son expérience.

Monsieur le Recteur remercie Monsieur Fréret de son implication et de ses mots, ainsi que de sa métaphore filée sur le Crous.

➤ **Questions diverses :**

Monsieur Bacon remercie monsieur Fréret, il souhaite avoir des informations sur une directive émise par le Crous. Il explique que cette dernière interdit à mixer les accompagnements (légumes et féculents) et demande à connaître la motivation de cette décision, qui constitue pour lui un non-sens économique et diététique.

Monsieur Prouteau explique qu'une réponse écrite a été apporté par la directrice du RU1 la semaine dernière. Il précise que cette décision découle d'une volonté de maîtriser le coût des denrées.

Monsieur Ferré ajoute que pour assurer un repas à 1€ le Crous doit être attentif à la gestion des approvisionnements et à l'augmentation du coût de la matière. Il explique que le coût denrée initialement basé à 1,52 € est passé à 1,63 € cette année. Il assure que des informations plus précises lui seront communiquées prochainement, par écrit.

Monsieur Virrion souhaite apporter trois informations sur les projets menés par le CRIJ en 2022. Il annonce la sortie cette année du « guide régional de l'engagement », qui porte sur tous les dispositifs d'engagement pour les étudiants (service civique, syndicalisme..). Le lancement du « portail à mobilité internationale » est prévu en septembre 2022. Enfin le forum « Jobs d'été » se tiendra le 24 mars 2022 dans les salons de l'hôtel de ville de Bordeaux.

Monsieur le Recteur remercie les intervenants, et salue le travail de monsieur Fréret et de madame Proust-Rabouam qui rejoint très prochainement le Crous. Il adresse ses meilleurs vœux aux administrateurs et agents du Crous pour l'année 2022, et souhaite des fêtes sereines, la possibilité de se ressourcer, et espère que l'année 2022 permettra d'avoir davantage d'interactions humaines en présentiel.

Le recteur clôture la séance à 11h31.

Fait à Bordeaux, le

Claudio GALDERISI
Président du Conseil d'administration,
Par délégation de Madame la Rectrice

Recteur délégué Enseignement supérieur, Recherche et Innovation

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Claudio Galderisi', written in a cursive style.